

2026/
Commune d'Epône
Conseil Municipal du 28/09/2026 – Délibération A2 n° 26-074
5-2 Fonctionnement des assemblées

République Française
Liberté Égalité Fraternité
Commune d'Epône

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton de Limay

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'EPÔNE

SEANCE DU LUNDI 28 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Emmanuel BOLLE, Maire d'Epône.

Présents :

M. Emmanuel BOLLE, Mme Isabelle ROMAIN, M. Stéphane TRUFFAUT, Mme Catherine MENETTRIER, M. Navid HUSSAIN-ZAIDI, Mme Elsa SERRANO, Mme Nelly ERMACORA, M. Kamel RAFAÏ, Mme Emilie OUAZI, M. Laurent ANDRIEU, Mme Nathalie POTTIER, M. Anthony HOLLAND, Mme Eliane E SA, M. Théodore WAGNER, M. Philippe JACQ, Mme Hélène LACAÏLE, M. Gilles VASSE, M. Bruno ANDRIAMAKAOLY, M. Ivica JOVIC, Mme Isabelle MARTIN, M. Olivier ECHARD, Mme Danièle MOTTIN, M. Rodolphe DRUART, Mme Béatrice DI PERNO, M. Jean-Marc JUSTINE.

Absents ayant donné procuration :

M. Didier SOUQUET donne procuration à Mme Emilie OUAZI ;
M. Yanis AKRICH donne procuration à M. Emmanuel BOLLE ;
Mme Sandra NIYONGERE donne procuration à M. Navid HUSSAIN-ZAIDI ;
Mme Amira GOULAHIANE donne procuration à Mme Isabelle ROMAIN.

Madame Emilie OUAZI est élue secrétaire de séance.

DATE DE LA CONVOCAION :

22/09/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice 29

Présents 25

Votants 29

DATE D'AFFICHAGE :

22/09/2026

OBJET : MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES PERMANENTES A LA SUITE DE LA DEMISSION D'UNE CONSEILLERE MUNICIPALE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2121-22 relatif à la création et à la composition des commissions municipales ;

Vu la délibération n° 26-015 du Conseil municipal du 7 avril 2026 portant création de six commissions municipales permanentes et fixant à huit le nombre de membres appelés à siéger dans chacune des commissions ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 7 avril 2026 portant élection des membres des commissions municipales permanentes ;

Vu la démission de Madame Agnès MERRIEN de son mandat de Conseillère municipale, par courrier reçu en Mairie le 20 août 2026 ;

2026/
Commune d'Epône
Conseil Municipal du 28/09/2026 – Délibération A2 n° 26-074
5-2 Fonctionnement des assemblées

Vu la délibération du Conseil municipal du 28 septembre 2026 prenant acte de l'installation de Monsieur Bruno ANDRIAMAKAOLY en qualité de Conseiller municipal, en remplacement de Madame Agnès MERRIEN.

Considérant que Madame Agnès MERRIEN était membre de la Commission « Enfance, Education, Lien social » et de la Commission « Urbanisme, Travaux et Développement Durable » ;

Considérant qu'à la suite de sa démission, il convient de procéder à son remplacement au sein de ces commissions afin de maintenir leur composition à huit membres ;

Considérant que Monsieur Bruno ANDRIAMAKAOLY est appelé à siéger au sein du Conseil municipal en remplacement de Madame Agnès MERRIEN ;

Considérant qu'il convient, en conséquence, de modifier la composition des commissions municipales permanentes concernées ;

Considérant l'avis favorable de la commission Finances, Ressources humaines, Affaires générales, et Intercommunalité consultée le lundi 21 septembre 2026.

Après avoir entendu l'exposé présenté par Monsieur le MAIRE.

Après en avoir délibéré, à l'Unanimité ;

Article 1^{er} : **DECIDE**, à l'unanimité, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas procéder au scrutin secret et de procéder à la désignation des membres des commissions municipales concernées **au vote à main levée**.

Article 2 : **DESIGNE**, Monsieur Bruno ANDRIAMAKAOLY en qualité de membre de la Commission municipale permanente « Enfance, Education, Lien social », en remplacement de Madame Agnès MERRIEN.

La composition de la commission est désormais la suivante :

1. Isabelle ROMAIN
2. Yanis AKRICH
3. Catherine MENETTRIER
4. Bruno ANDRIAMAKAOLY
5. Navid HUSSAIN-ZAIDI
6. Hélène LACAILLE
7. Rodolphe DRUART
8. Danièle MOTTIN

Article 3 : **DÉSIGNE**, Monsieur Bruno ANDRIAMAKAOLY en qualité de membre de la Commission municipale permanente « Urbanisme, Travaux et Développement Durable », en remplacement de Madame Agnès MERRIEN.

La composition de la commission est désormais la suivante :

1. Didier SOUQUET
2. Nathalie POTTIER
3. Emilie OUAZI
4. Bruno ANDRIAMAKAOLY
5. Philippe JACQ
6. Gilles VASSE
7. Olivier ECHARD
8. Danièle MOTTIN

2026/
Commune d'Epône
Conseil Municipal du 28/09/2026 – Délibération A2 n° 26-074
5-2 Fonctionnement des assemblées

Article 4 : **PRECISE** que la composition des autres commissions municipales permanentes demeure inchangée.

Article 5 : **PRECISE** que la délibération sera adressée :
- A la Préfecture de Versailles.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

EPONE (Yvelines)

Certifié exécutoire le présent acte
Transmis au Préfet des Yvelines

Le **06 OCT. 2026**

Et publié/affiché le **06 OCT. 2026**

Emmanuel BOLLE



Maire d'Epône

Madame Emilie OUAZI
Secrétaire de séance

